



Notes pour une allocution de la présidente de la FCFA, Liane Roy

Au Comité permanent des langues officielles du Sénat

Dans le cadre de son étude du projet C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois

Lundi 5 juin 2023

Seule la version prononcée fait foi



Monsieur le président, honorables Sénatrices et Sénateurs,

Je vous remercie de l'occasion qui nous est donnée de comparaître, aujourd'hui, dans le cadre de votre étude sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin pour nous rendre jusqu'ici, et ce comité a joué un rôle très important dans ce parcours. Une première et vaste étude qui a débuté en 2017 et débouché sur la production de cinq rapports en 2019, puis une pré-étude du projet de loi C-13 en 2022. Le volume de travail que vous avez effectué, avec la profonde expertise que cumulent vos membres, rend tout à fait logique et approprié le choix de votre comité pour aviser le Sénat sur cette question.

Quant aux communautés francophones et acadiennes, elles ont consenti un effort immesurable, au cours des sept dernières années, pour nourrir et informer cette modernisation de la Loi. La FCFA et ses membres ont produit des mémoires, généré une proposition de projet de loi en 2019, participé à des études et à des consultations, travaillé avec des parlementaires de tous les partis. Nous estimons à plus de 400 le nombre de rencontres que nous avons eu sur la Colline sur cette question.

Lors des débats en deuxième lecture à la Chambre haute, plusieurs sénateurs et sénatrices ont parlé d'un moment historique. Ils et elles ont raison.

Il s'est établi dans la dernière année un consensus politique sur l'importance de protéger et de promouvoir le français. Ce consensus traverse tous les partis. Il a même généré une collaboration sans précédent entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pour l'adoption de C-13. Le mois dernier, 300 députés et députées de tous les partis ont voté en faveur de ce projet de loi dans l'autre chambre.

Pour reprendre une expression familière, les étoiles sont alignées, d'une manière qui ne se reproduira peut-être pas.



D'où le sentiment d'urgence qui nous habite, nourri par la fragilité du français et de nos communautés, mais aussi par la conscience qu'il faut profiter de cet alignement pendant qu'il existe.

Après des années de consultation et de réflexion qui ont généré un volume imposant d'observations sur le sujet, nous avons l'impression que tout a été dit et qu'il ne reste qu'à saisir cette occasion. De donner au Canada une *Loi sur les langues officielles* forte, moderne et respectée.

Le projet de loi qui est devant vous inclut une grande quantité de gains pour les communautés francophones et acadiennes. Permettez-moi d'en énoncer trois :

Tout d'abord, le projet de loi renforce la coordination de la mise en œuvre de la Loi. On y établit que la présidence du Conseil du Trésor est appelée à assumer un rôle de premier plan à cet égard au sein du gouvernement fédéral. Le ministre du Patrimoine canadien devient responsable d'élaborer une stratégie quinquennale en matière de langues officielles, en consultation avec la présidence du Conseil du Trésor.

Le projet de loi clarifie considérablement l'obligation des institutions fédérales d'adopter des mesures positives pour appuyer le développement de nos communautés et promouvoir nos deux langues officielles. Dans C-13, on précise que ces mesures doivent être concrètes et prises avec l'intention d'avoir un effet favorable sur nos communautés. Elles doivent être établies à la suite de consultations avec nos communautés, et informées par des données probantes et des analyses qui confirment leur pertinence.

La première mouture du projet de loi C-13 prescrivait déjà l'adoption d'une politique fédérale en matière d'immigration francophone et les amendements apportés par la Chambre des communes ont renforcé et précisé les objectifs de cette politique. Considérant que l'immigration représente maintenant 100 % du renouvellement de la population active du pays, il était important pour nous que cette politique ait comme objectif explicite le rétablissement du poids démographique de nos communautés. Les députés des Communes ont fixé à 6,1 % le seuil visé, soit la proportion que formaient nos communautés en 1971.



Cela met la table pour une cible fédérale d'immigration francophone beaucoup plus élevée et pour des mesures en immigration faites spécifiquement en fonction des réalités de nos communautés.

La liste des gains pour les communautés linguistiques en situation minoritaire dans ce projet de loi est longue.

Je vous ai parlé d'urgence. Je pense au déclin du français dans les six années écoulées depuis que nous avons entamé ce processus. Et je pense aux trois années nécessaires pour adopter les décrets et les règlements nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle Loi.

Je suis consciente que l'impact de cette loi ne se fera sentir que dans quelques années. Et je suis consciente du coût social pour la francophonie à chaque jour qui passera avant que cette Loi ne soit pleinement en vigueur. Pendant que je vous parle, je pense à ces parents qui ne parviennent pas à trouver une place en garderie en français pour leurs enfants. À ces gens qui peinent à se faire servir en français lorsqu'ils et elles voyagent. À nos communautés qui travaillent d'arrache-pied pour mettre en place le nécessaire pour accueillir des immigrants et immigrantes, alors que le gouvernement a mis 20 ans pour atteindre une cible en immigration déjà insuffisante.

C'est au nom de ces gens que je vous demande de faire rapidement, de mener à la ligne d'arrivée ce projet de loi qui a l'appui de tous les partis de l'autre chambre. De lever l'incertitude que créerait un congé estival de trois mois puisque, vous le savez comme moi, tout peut arriver dans un Parlement où le gouvernement est minoritaire.

Comprenez bien, honorables sénatrices, honorables sénateurs, je vous fais ce plaidoyer dans un profond respect du privilège parlementaire et du rôle qui est le vôtre. Seulement, je manquerais à mon devoir envers les communautés au nom desquelles je suis ici aujourd'hui si je ne soulignais pas à quel point les enjeux sont élevés à ce stade-ci.

Je vous remercie et je suis prête à répondre à vos questions.